

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU SEIN DE L'ÉQUIPE D'AGENTS POLYVALENTS DU PARC DES SPORTS DOMINIQUE DUVAUCHELLE À CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23, 1° ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

CONSIDERANT qu'il est apparu nécessaire de renforcer les effectifs de la direction des sports et de la culture, notamment l'équipe d'agents polyvalents du Parc des sports Dominique Duvauchelle à Créteil, afin de faire face à l'augmentation actuelle des besoins d'entretien et de réparations ;

CONSIDERANT qu'à cet égard il convient de créer un emploi non permanent ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est créé un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein de la direction des sports et de la culture de Grand Paris Sud Est Avenir, conformément au tableau ci-annexé.

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 03/05/23 |
| Accusé réception le | 03/05/23 |
| Numéro de l'acte | DC2023/432 |
| Identifiant télértransmission | 094-200058006-20230406-lmc144121-AU-1-1 |

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 3 mai 2023.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe, Adjointe
au Directeur Général des Services,



Signé
Sonia BRUNET-BARAT

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 03/05/23 |
| Accusé réception le | 03/05/23 |
| Numéro de l'acte | DC2023/432 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20230406-lmc144121-AU-1-1 |

Mise en ligne le 04/05/2023

**Création d'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activités
pour occuper les fonctions d'agent polyvalent au Parc des sports Duvauchelle à Créteil**

| Emploi | Grade correspondant | Service | Temps de travail | Durée | Nombre | Rémunération calculée sur la base de : |
|------------------|-------------------------------|--|-------------------------|---|---------------|---|
| Agent polyvalent | Adjoint technique territorial | Direction des sports et de la culture Parc des sports Duvauchelle | Temps complet | 6 mois renouvelables à compter du 1 ^{er} juin 2023 | 1 | Indice majoré : 340 IFSE : 184€ |